

**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL  
MUNICIPAL  
DU 29 SEPTEMBRE 2023**

Le vendredi vingt-neuf septembre deux mil vingt-trois à vingt heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de GOUAIX, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul FÉNOT, Maire

**Etaient présents :** M. Jean-Paul FÉNOT, M. Joël GRIFFE, Mme Laure VERRIER, M Pedro TAUSTE, Mme Jacqueline LISSA, Mme Marie-Claire DANTIGNY, M Jean MICHOT, M Michel ROUSSEL, M. Razak IDRISOU, Mme Stéphanie GANDOIN, Mme Sandrine LEDEUX, M. Kevin REGINARD  
formant la majorité des membres en exercice.

**Ont donné pouvoir :** - Mme Hélène LEONARD a donné pouvoir à M. Jean-Paul FÉNOT  
Mme Françoise CHANTRAIT a donné pouvoir à Mme Laure VERRIER  
M. Cédric LESAGE a donné pouvoir à Mme Sandrine LEDEUX

**Absent :** -

**Secrétaire de séance :** Mme Jacqueline LISSA

Date de convocation : 22/09/2023

Date d'affichage : 22/09/2023

Nombre de conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 12

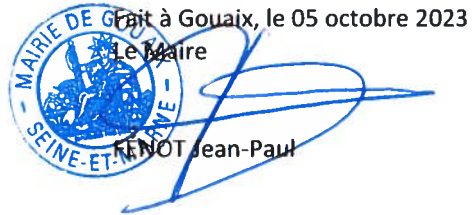
Votants : 15

Le Conseil municipal :

- ❖ **APPROUVE**, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2023
- ❖ **PREND ACTE** des décisions prises par M le Maire
- ❖ **APPROUVE**, à l'unanimité, le programme de travaux supplémentaires d'après le devis de l'entreprise attributaire, **TRANSFERE** au SDESM la maîtrise d'ouvrage pour les travaux supplémentaires concernés, **DEMANDE** au SDESM de lancer les travaux supplémentaires concernant le réseau d'éclairage public de la grande rue et du chemin du cours aux piats, **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux du programme 2023, **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation des travaux, jointe en annexe, ainsi que les éventuels avenants et tout document nécessaire à sa passation ou son exécution, **AUTORISE** le SDESM à évacuer et à mettre en décharge spécialisée les points lumineux déposés afin d'effectuer le traitement et le recyclage des déchets.
- ❖ **AUTORISE**, à l'unanimité, Le Maire à percevoir de GRDF la redevance d'occupation du domaine par les ouvrages de distribution gaz pour l'exercice 2023, soit la somme de 562,00 €.
- ❖ **DECIDE**, à l'unanimité, d'attribuer une subvention exceptionnelle de 313,52 € à FIESTA IBERIQUE.
- ❖ **DECIDE**, à la majorité, 14 voix « pour » et 1 voix « contre » (S. GANDOIN), d'approuver la proposition d'assistance à maîtrise d'ouvrage présentée par l'entreprise PROTECNA pour la phase 2 : étude de faisabilité pour un montant HT de 800,00 €, **DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au budget, **AUTORISE** le Maire à signer tous les actes aux effets ci-dessus.
- ❖ **DECIDE**, à la majorité, 12 voix « pour » et 3 voix « abstention » (S. LEDEUX, C. LESAGE et K. RÉGINARD) d'attribuer une subvention de 3 050,00 € au Centre de Santé Rural Brie Est, **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget de la commune.
- ❖ **ACCEPTE**, à la majorité des votants, 11 voix « pour » et 2 voix « contre » (F. CHANTRAIT et J. GRIFFE), un décalage de loyer jusqu'au 18 juillet 2024
- ❖ **ACCEPTE**, à l'unanimité, la demande de Madame AVENANT pour la rétrocession à la commune de Gouaix, **REVERSERA** la somme de 111,35 € à Madame AVENANT pour les années restantes.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h05

Fait à Gouaix, le 05 octobre 2023  
Le Maire  
Renot Jean-Paul



Date d'affichage le :

Date de retrait de l'affichage le